

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00376

Numéro SIREN : 388 386 286

Nom ou dénomination : GROUPE TITEL

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2019 sous le numéro de dépôt 5305

DEPOT N° A5305

DU 27 MARS 2019

**GROUPE TITEL**

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 907 200 euros  
ZI de Ladoux - Rue Bleue  
63118 CEBAZAT

388 386 286 RCS CLERMONT-FERRAND

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 29 JUIN 2018**

---

[...]

**ORDRE DU JOUR**

- Mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte que suite à l'apport partiel d'actif de son activité de commissariat aux comptes par la société TRASSOUDAINE BARTHELEMY & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, le cabinet B.T.B. AUDIT, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à ROMAGNAT (63540) - 15 rue Cugnot, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le n° 819 887 027, est venu en remplacement du cabinet TRASSOUDAINE BARTHELEMY & ASSOCIES ; en conséquence, l'Assemblée générale donne son accord au transfert du mandat de Commissaire aux comptes titulaire au profit de la société B.T.B. AUDIT pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption de la résolution qui précède.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Isidore FARTARIA



Le secrétaire  
Kévin FARTARIA